

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/05/2011

Réception par le Prefet : 16/05/2011

Publication : 20/05/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-5-7-1

Séance du vendredi 13 mai 2011

CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE COLMAR, FECHT ET RIED 2010 - 2013 - SOUTIEN DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DES MUSEES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2010-3-5-2 du Conseil Général du 5 novembre 2010 relative à l'approbation du Contrat de Territoire de Vie « Colmar-Fecht-Ried »,
- VU la délibération n° CG-2010-4-7-5 du Conseil Général du 7 décembre 2010 relative au Budget Primitif 2011 en faveur de la conservation et de l'animation du patrimoine culturel,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 02 février 2011,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention d'investissement d'un montant de **77 760 € en faveur de la Ville de Colmar pour l'aménagement du Musée du Jouet**, conformément aux termes du Contrat de Territoire de Vie « Colmar-Fecht-Ried », étant précisé que cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget Départemental 2011 sur la ligne « Musées » : Programme D214 Imputation 204-312-20414-23021-014.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté